



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : DT2008-094 (version : 1) Date : 17 Décembre 2008
Unité administrative responsable	Bureau du développement touristique et des grands événements
Instance décisionnelle	Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement Date cible :
Projet	
Objet	Adopter les modifications aux règles de circulation et du stationnement dans le cadre du « Red Bull CRASHED ICE 2009 », qui sera réalisé le 24 janvier 2009, organisé par « Gestion d'événements GesteV inc. ».
Code(s) de classification	
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
<p>Le présent sommaire fait suite à la demande déposée par monsieur Patrice Drouin, président de Gestion d'événements GesteV inc., 1000, boulevard Beau-Pré, bureau 7106, Beaupré (Québec), G0A 1E0, auprès du Bureau du développement touristique et des grands événements, afin de réaliser le « Red Bull CRASHED ICE 2009 ».</p> <p>Le règlement R.C.E.V.Q. 61 (résolution CE-2008-2054) permet au directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements d'édicter des ordonnances et une délégation d'autres pouvoirs dans le cadre de la réalisation d'événements spéciaux.</p>	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
Résolution CV-2008-0993	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
Le « Red Bull CRASHED ICE » sera réalisé le 24 janvier 2009. Le parcours empruntera la rue du Fort face au château Frontenac, la côte de la Montagne, une partie de la rue Notre-Dame, passera par la Place-Royale pour se terminer à la place de Paris.	
RECOMMANDATION	
1° D'adopter la modification numéro 2008-A1-095 jointe en annexe, relative aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec lors de la tenue de cet événement.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
Modifications à la circulation et au stationnement (électronique)	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Andree Laroche	Favorable 2008-12-22
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Jean-Louis Duchesne	Favorable 2008-12-22
Cosignataire(s)	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION**Numéro** : DT2008-094 (version : 1)**Date** : 17 Décembre 2008**Unité administrative responsable** Bureau du développement touristique et des grands événements**Instance décisionnelle** Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement**Date cible** :**Projet****Objet**

Adopter les modifications aux règles de circulation et du stationnement dans le cadre du « Red Bull CRASHED ICE 2009 », qui sera réalisé le 24 janvier 2009, organisé par « Gestion d'événements Gestev inc. ».

Direction générale**Résolution(s)**

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC
LORS DE L'ÉVÉNEMENT « Red Bull CRASHED ICE 2009 ».**

NUMÉRO: 2008-A1-095

ACTIVITÉ: Red Bull CRASHED ICE 2009.

LOCALISATION: Rue du Fort, entre la rue Saint-Louis et la côte de la Montagne.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement et aménager la rue à sens unique vers le nord de 10 h, le 5 janvier, à 20 h, le 1^{er} février 2009.

LOCALISATION: Côte de la Montagne, entre les rues du Fort et Notre-Dame.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement et aménager la rue à sens unique vers l'est de 10 h, le 5 janvier, à 20 h, le 1^{er} février 2009.

LOCALISATION: Rue Notre-Dame, entre la côte de la Montagne et la Place-Royale.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement et la circulation de 7 h, le 2 janvier à, 17 h, le 29 janvier 2009.

Division des travaux publics
Section du stationnement
et de la signalisation

2008-12-08.

